

CATALOGUE

VAE 2026

Aide-Soignant

**Auxiliaire de
puériculture**

IFPS

**Institut de Formation
des Professionnels
de Santé**

CONTACT

@ : secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr

☎ : 05 53 77 78 00 (Accueil)

ⓧ : 43 rue Corps Franc Pommiers
47000 AGEN

PRÉSENTATION

1. L'accompagnement VAE est réalisé avec:
 - des formateurs permanents de l'Institut de Formation des Professionnels de Santé : un référent VAE AS et un référent VAE AP
 - Des temps collectifs et individuels.
2. Un travail personnel important est à réaliser entre les séances. Le bénéficiaire est seul responsable de ses décisions et productions.

DIRECTRICE Mme CHAZOTTES C.	ADJOINTE DE DIRECTION Mme BUOSI M.
Référent VAE AS : Mme GUERIN.M	
Référent VAE AP : Mme GUERIN.M	
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS Mme SARRAT C. Secrétaire IFPS	
Tél : 05.53.77.78.00 - Fax : 05-53-77-78-25 Messagerie : secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr	

SOMMAIRE

Accompagnement Validation des Acquis de l'Expérience

Diplôme d'État d'Aide-Soignant et Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture

pages 4/5

PRE REQUIS

Candidats souhaitant accéder au DE - Auxiliaire de Puériculture ou au DE - Aide-Soignant par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience, dont la **demande a été déclarée recevable par la DREETS**.
Avoir téléchargé le livret 2 (vierge).

MODALITES D'ACCES

Un entretien téléphonique gratuit est réalisé en amont de l'action avec le futur bénéficiaire. Cette rencontre permet de présenter notre démarche, et de co-construire avec le bénéficiaire un programme personnalisé.
Pour toute inscription merci de fournir la fiche d'inscription renseignée, téléchargeable sur le site www.ifps-agen.com et le livret 2.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'ACCOMPAGNEMENT

A l'issue de l'accompagnement le bénéficiaire sera capable :

- Identifier les compétences à valoriser au regard du référentiel
- Inventorier les expériences les plus significatives
- Expliquer et mettre en valeur les compétences mobilisées
- Rédiger le livret 2

Le cas échéant, présenter son dossier devant le jury de certification DREETS :

CONTENU

Un accompagnement avec des temps collectifs et individuels est détaillé ci-dessous

Séances collectives :

- Présentation du référentiel de compétences (DEAS ou DEAP).
- Analyse guidée du parcours professionnel selon les blocs de compétences.
- Travail sur l'identification des situations significatives.
- Aide à la structuration des expériences et à la rédaction des parties du livret 2.
- Préparation à l'oral devant jury (simulation d'entretien).

Séances individuelles :

- Coaching méthodologique.
- Accompagnement personnalisé selon le parcours du candidat.
- Relecture ciblée de parties du livret 2.
- Ajustement du planning et suivi individualisé.

DUREE

24 heures réparties sur 5 mois, soit :

- **Temps collectif** : 21 heures réparties sur 4 jours décomposés en 2 séances de 7h, 1 séance de 4h, 1 séance de 3h
- **Temps individuel** : 3 heures réparties sur 2 jours décomposés en 2 séances d'1h30

DELAI D'ACCES

L'accompagnement pourra débuter après accord de prise en charge financière et selon le planning prévisionnel déterminé lors de l'entretien initial.

DATES

Session 1 :

- **Temps collectifs** : 22/01/2026 – 03/02/2026 de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
11/03/2026 de 13h00 à 17h00, 13/05/2026 de 14h00 à 17h00
- **Temps individuels** : 3 h en fonction des disponibilités du bénéficiaire.

Session 2 :

- **Temps collectifs** : 28/09/2026 – 10/11/2026 de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
26/11/2026 de 13h00 à 17h00, 09/12/2026 de 14h00 à 17h00
- **Temps individuels** : 3 h en fonction des disponibilités du bénéficiaire.

METHODES ET MOYENS MOBILISES

Modalité(s) de mise en œuvre

Présentiel

Un travail personnel important est à réaliser entre les séances. Le bénéficiaire est seul responsable de ses décisions et productions.

L'accompagnement est encadré par les modalités d'instruction de la DREETS Nouvelle-Aquitaine pour la VAE DEAS et DEAP notamment :

Dépôt du livret 1 (demande de recevabilité)

- Conditions : Justifier d'au moins 1 an d'expérience (soit 1607 heures) en lien direct avec le diplôme visé, que ce soit en tant que salarié, non salarié, bénévole ou volontaire.
- Procédure : Le livret 1 est à déposer via la plateforme France VAE : <https://www.francevae.fr>.

Réception de la notification de recevabilité :

Une fois le livret 1 accepté, la DREETS envoie une notification de recevabilité, permettant au candidat de passer à la rédaction du livret 2.

Rédaction et dépôt du livret 2

Accompagnement : Le candidat peut bénéficier d'un accompagnement pour la rédaction du livret 2, notamment par des organismes comme l'IFPS du Centre Hospitalier Agen-Nérac.

Dépôt : Le livret 2 doit être déposé selon le calendrier régional établi par la DREETS, information disponible sur <https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/VAE-Sanitaire-Social>

Entretien avec le jury

Après l'étude du livret 2, le candidat est convoqué à un entretien obligatoire avec un jury de professionnels, qui évalue les compétences acquises.

Décision du jury

Le jury peut décider d'une validation totale, partielle (avec indication des compétences à acquérir) ou d'un refus de validation.

Moyens matériels :

Salle équipée multimédia

Moyens humains

1 Cadre de santé formateur expérimenté à l'accompagnement VAE AS

1 Cadre de santé formateur expérimenté à l'accompagnement VAE AP

Méthodes d'accompagnement

Ateliers d'accompagnement collectifs et temps d'accompagnement individuels personnalisés.

Un interlocuteur unique sur la durée de l'accompagnement.

Apports méthodologiques.

Outils dédiés à l'analyse du parcours et des compétences.

Simulation d'entretien face à un jury.

MODALITES D'EVALUATION

Dossier de suivi du candidat permettant d'apprécier la progression du bénéficiaire tout au long de la prestation au regard des objectifs.

Entretien téléphonique de suivi si la validation n'est pas totale.

ACCESSIBILITE – ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'IFPS est engagée dans une politique d'accueil inclusive. Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (rez de chaussée, sanitaires adaptés, accès direct depuis l'extérieur).

Conformément à la réglementation, l'IFPS d'AGEN-Nérac peut proposer des aménagements pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap (PSH) :

- Entretien individuel pour échanger sur les caractéristiques du handicap et définir objectivement les besoins de la PSH
- Implication de la structure ou des structures spécialisées en charge du suivi de la PSH
- Mobilisation, le cas échéant, du Centre Ressource Formation Handicap Nouvelle Aquitaine
- Analyse de faisabilité du dispositif de compensation
- Accueil au sein du parcours pédagogique selon le dispositif de compensation préalablement défini ou, le cas échéant, réorientation
- Suivi individualisé tout au long du parcours pédagogique

Trois référentes handicap accompagnent les élèves dans leur démarche. Le cas échéant, l'IFPS mobilisera des compétences externes (Centre de Ressource Formation Handicap Nouvelle Aquitaine) pour la recherche de solutions.

COUTS DE L'ACCOMPAGNEMENT

750€ Nets de taxes par bénéficiaire

Financement :

Financement personnel.

Compte Personnel de Formation via <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

Plan de développement des compétences, en lien avec l'employeur.

Aide individuelle à la formation pour les demandeurs d'emploi. Nous vous invitons à vous mettre en contact avec votre conseiller France TRAVAIL.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de candidats accompagnés par certification depuis 2021 : 10 candidats auxiliaire de puériculture et 1 candidat aide-soignant.

Taux de satisfaction des candidats sur l'année 2023 : 70 % (2 candidats).

Taux de présentation à l'examen : Pas de présentation depuis 2022.

Taux de réussite par certification : 50% de réussite pour le DE – Auxiliaire de puériculture et pas de présentation pour le DE-Aide-soignant.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie du diplôme visé :

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences :

- Validation totale : obtention intégrale des 5 blocs de compétences DE – Aide-soignant ou DE – Auxiliaire de puériculture
- Validation partielle : obtention partielle de la certification avec des blocs de compétences acquis à vie.

Les blocs non validés peuvent être obtenus ultérieurement, soit par une nouvelle démarche VAE, soit par une formation complémentaire.

Équivalences / passerelles :

Des équivalences et passerelles existent entre les diplômes du secteur sanitaire et social. Pour plus de détails, veuillez consulter les liens vers les fiches RNCP en fin de rubrique.

Suites de Parcours : formation Infirmier Diplômé d'État, formation Infirmier de Puériculture Diplômé d'État, formation Éducatrices de Jeunes Enfants

Débouchés :

Selon le Schéma Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2024-2028, ces professions sont en tension, avec des besoins en recrutement importants. Par exemple, le taux d'insertion global dans l'emploi pour les aides-soignants formés à l'IFPS Agen était de 83% en 2024, avec un taux d'insertion dans le métier visé de 80%.

Fiche RNCP DE - Aide-soignant : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40692/>

Fiche RNCP DE - Auxiliaire de puériculture : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40743/>

CONTACT

Pour toute information administrative et handicap contacter le secrétariat.

Pour toute demande technique contacter :

Référent AS AP : Mme GUERIN M.

Accueil téléphonique : 05.53.77.78.00

Accueil physique : Ouverture du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Adresse postale : Centre Hospitalier Agen-Nérac, IFPS, Route de Villeneuve, 47913 AGEN Cedex 09 www.ifps-agen.com

ACCÈS A L'IFPS

43 rue Corps Francs Pommiès, 47000, AGEN

Accès par la route : Latitude : 44.2 – Longitude : 0.63333

Accès par le bus : Ligne 1 – Station Pompeyrie

Ligne 9 – Station Pompeyrie